Département de la DORDOGNE

Commune de SAINT-CRÉPIN-ET-CARLUCET

PROJET DE RECENSEMENT DES CHEMINS RURAUX

DANS LE CADRE DE LA LOI 3DS

Échelle d'origine : 1/2500

0 m 25 50 100

Planimétrie : RGF93 CC45

Dressé par M. Fablen AUSSEL

Réf : *SA-24-098*

LÉGENDE :

- Limites de Communes
- Représentation du parcellaire cadastral
- Routes Départementales
- Voiries Communales
- Voiries Communautaires
- Chemins goudronnés
- Chemins carrossables *(empierrés, enherbés,...)*
- Chemins en impasse
- Tronçons
- Chemins non praticables
- Sentiers *(pédestres)*
- Chemins mal cadastrés
- Chemins à cadastrer ou à régulariser

Planche n°3/5

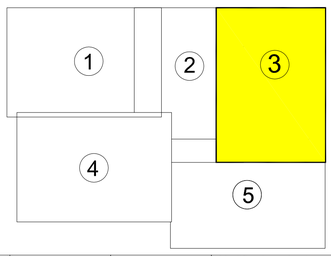

Indice	Date	Dessiné par :	Vérifié par :	Observations
E	03/12/2025	Q. RODRIGUEZ	F. AUSSEL	Modifications du plan suivant réunion du 18/09/2025
D	05/09/2025	Q. RODRIGUEZ	F. AUSSEL	Modifications du plan suivant réunion du 27/06/2025
C	23/05/2025	Q. RODRIGUEZ	F. AUSSEL	Modifications du plan suivant réunion du 19/05/2025
B	15/04/2025	Q. RODRIGUEZ	F. AUSSEL	Modifications du plan suivant réunion du 14/04/2025
A	21/10/2024	Q. RODRIGUEZ	F. AUSSEL	Création du plan

AGEFAUR

49 Rue des Cordeliers - 24200 SARLAT-LA-CANÉDA

Téléphone 05 53 59 35 38 - sarlat@agefaur.com

GÉOMÈTRE-EXPERT CONSEILLER VALORISER GARANTIR

L'authenticité de ce document n'est assurée que par la signature originale du Géomètre-Expert - Reproduction réservée